



SCoT-AEC MAINE SAOSNOIS

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
valant Plan Climat Air Énergie Territorial

BILAN DE La CONCERTATION

SCoT



Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de
communes **Maine Saosnois**



1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION DÉFINIES PAR LA DÉLIBÉRATION DU SCoT-AEC	p. 3
---	-------------

2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT-AEC	p. 5
--	-------------

3. LES TEMPS DE LA CONCERTATION MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT-AEC	p. 8
--	-------------

4. LA COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT-AEC	p.15
---	-------------

LES RÉUNIONS PUBLIQUES	p. 16
------------------------	-------

LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE	p. 17
----------------------------	-------

LA PRESSE	p. 17
-----------	-------

LES PERMANENCES	p. 20
-----------------	-------

LES REGISTRES DE CONCERTATION PUBLIQUE	p. 21
--	-------

LES EXPOSITIONS ITINÉRANTES	p. 22
-----------------------------	-------

LES LETTRES D'INFORMATION SCoT	p. 26
--------------------------------	-------

LES COMISSIONS THÉMATIQUES	p. 28
----------------------------	-------

LES CARREFOURS SCoT	p. 29
---------------------	-------

5. SYNTHÈSE ET CONCLUSION	p. 31
----------------------------------	--------------

Modalités de concertation définies par la délibération du SCoT-AEC

1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION DÉFINIES PAR LA DÉLIBÉRATION D'ÉLABORATION DU SCoT-AEC

Par délibération en date du 27 juin 2018, la Communauté de communes Maine Saosnois a prescrit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire.

La délibération définit les modalités de concertation prévues tout au long de la procédure dont l'objectif est de prendre en compte les contributions et les points de vue du public dans l'élaboration du document.

La délibération de prescription du SCoT prévoit la mise en œuvre des modalités de concertation suivantes :

- Des commissions thématiques (également appelés « carrefours SCoT » associant les membres du Comité de pilotage (COFIL) et la société civile : organes de réflexion, discussion et débat sur les besoins du territoire et l'identification des enjeux et des défis à relever
- Des réunions publiques ouvertes à tous pour que la population puisse s'informer et apporter ses observations
- Des permanences d'information dans les principaux pôles ouvertes à tous
- Des expositions itinérantes sur les phases du projet dans les différentes communes
- Un lien ou site Internet dédié au projet du SCoT-AEC, où seront mis en ligne des documents à destination du grand public et des participants aux commissions thématiques avec possibilité de déposer questions, observations ou propositions
- La mise à disposition au siège de la Communauté de communes de documents papier relatifs au projet
- La mise à disposition du public au siège de la Communauté de communes

d'un registre pour consigner les observations et propositions

- La diffusion de l'information par voie Presse, Journal communautaire, et bulletins d'information communaux

La démarche de concertation sera enrichie à chacune des étapes du SCoT-AEC suivant les besoins et les enjeux qui seraient relevés par les études.

Tableau synoptique des modalités de concertation mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration du SCoT

2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision du SCoT (1/3)
<p>DES COMMISSIONS THÉMATIQUES ASSOCIANT LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL) ET LA SOCIÉTÉ CIVILE : ORGANES DE RÉFLEXION, DISCUSSION ET DÉBAT SUR LES BESOINS DU TERRITOIRE ET L'IDENTIFICATION DES ENJEUX ET DES DÉFIS À RELEVER</p>	<p>Des commissions thématiques (ou carrefours / ateliers) ont été organisées tout au long de la démarche d'élaboration du SCoT-AEC Maine Saosnois. Elles ont constitué des temps de rencontres entre les acteurs du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion « Rendez-vous acteurs », en avril 2019 • Réunion « Carrefour SCoT et PCAET », en mai 2019 • Réunion « Conseil de Développement (CODEV) » en septembre 2019 • Réunion « Ateliers territoriaux SCoT », en septembre 2020 • Réunion « Ateliers territorialisés », en mai 2021
<p>DES RÉUNIONS PUBLIQUES OUVERTES À TOUS POUR QUE LA POPULATION PUISSE S'INFORMER ET APPORTER SES OBSERVATIONS</p>	<p>En complément des commissions thématiques, ce sont 4 réunions publiques qui ont été organisées aux étapes clés de la procédure de révision du SCoT-AEC :</p> <p>Les premières réunions publiques a eu lieu en phase de diagnostic et de définition des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase 1: les 17 et 24 septembre 2019, respectivement à Bonnétable - Salle Mélusine et à Mamers – Salle du Théâtre; <p>Les secondes réunions publiques ont eu lieu en phase de Document d'Orientation et d'Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase 3 (en distanciel) : les 26 mai et 31 janvier 2022 via l'application de communication Zoom. <p>Afin de toucher un plus large panel de population, ces dernières ont été annoncées par différents canaux de communication : affiches, invitations d'acteurs associatifs, conseillers municipaux des communes, au travers des réseaux sociaux et de la page internet dédiée au SCoT-AEC ainsi que sur les sites respectifs des intercommunalités et de quelques communes ou encore articles de presse (courriers locaux et bulletins intercommunaux et/ou municipaux).</p>
<p>DES PERMANENCES D'INFORMATION DANS LES PRINCIPAUX PÔLES OUVERTES À TOUS</p>	<p>Des permanences ont eu lieu en mairie afin que les habitants puissent apporter leur contribution à l'élaboration du SCoT-AEC Maine Saosnois. Ces permanences ont également constitué des temps d'information pour les habitants. Elles ont également été relayées au travers d'articles de presse de journaux locaux, informant leurs tenues pour les habitants.</p> <p>Permanences tenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Cosme-en-Vairais - Mairie : 21 février 2022 • Bonnétable - Mairie : 21 février 2022 • Mamers - Bureau de la Communauté de communes : 21 février 2022 • Marolles-les-Braults - Siège de la Communauté de communes : 23 février 2022

2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision du SCoT (2/3)
<p>DES EXPOSITIONS SUR LES PHASES DU PROJET DANS LES DIFFÉRENTES COMMUNES</p>	<p>À chaque phase de l'élaboration du SCoT-AEC Maine Saosnois, des panneaux étaient installés sous forme d'exposition dans des lieux publics de la Communauté de communes afin de renseigner les habitants sur l'état d'avancement et les enjeux de chaque phase.</p> <p>Ces panneaux d'exposition ont également été présents lors des réunions publiques et des différents carrefours SCoT.</p>
<p>UN LIEN OU SITE INTERNET DÉDIÉ AU PROJET DU SCOT, OÙ SERONT MIS EN LIGNE DES DOCUMENTS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES PARTICIPANTS AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES AVEC POSSIBILITÉ DE DÉPOSER QUESTIONS, OBSERVATIONS OU PROPOSITIONS</p>	<p>Dans le cadre de la procédure de l'élaboration du SCoT-AEC, un onglet dédié au SCoT-AEC a été créé sur le site Internet de la Communauté de communes Maine Saosnois. Celui-ci contient des pages d'accueil et une rubrique contact permettant aux visiteurs du site de formuler des observations sur le contenu.</p>
<p>LA MISE À DISPOSITION AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DOCUMENTS PAPIER RELATIFS AU PROJET</p> <p>LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'UN REGISTRE POUR CONSIGNER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS</p>	<p>Au fil de la démarche, des dossiers ont été mis à disposition au siège de la Communauté de communes Maine Saosnois, à Marolles-les-Braults, afin de permettre à ses habitants de prendre connaissance de l'information disponible.</p> <p>Était également mis à disposition un registre de concertation au siège de la collectivité.</p>
<p>LA DIFFUSION DE L'INFORMATION PAR VOIE PRESSE, JOURNAL COMMUNAUTAIRE, ET BULLETINS D'INFORMATION COMMUNAUX</p>	<p>Afin de favoriser la communication au sein de la presse locale et des bulletins d'information de la collectivité, des bulletins, des illustrations et « Lettres SCoT » ont été mises à disposition.</p> <p>Le bulletin d'information étant le moyen de communication entre la commune et ses habitants le plus pérenne, ce mode de communication a été privilégié afin d'informer et de susciter l'intérêt d'un grand nombre d'habitants du territoire.</p>

Les temps de concertation mis en œuvre

3. LES TEMPS DE LA CONCERTATION MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Réunion publique 1 : Qu'est-ce qu'un SCOT ? Quelle est sa portée ?

Les réunions publiques de cette première phase d'élaboration du projet de SCoT-AEC visaient à présenter les premiers éléments de Diagnostic aux habitants et public ainsi qu'à mettre à jour avec les participants les premiers éléments de cette phase d'après leurs expertises d'usage du territoire. Ils se sont déroulés en septembre 2019 à Mamers.

TEMPS 1 : LA DÉMARCHE SCOT

Le contenu du Schéma de Cohérence Territoriale et les pièces du dossier ont été expliqués au public : Diagnostic, Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Les différents acteurs de l'élaboration du SCoT-AEC, leur rôle et leur organisation : les élus des communes, de l'intercommunalité, les habitants et les partenaires publics associés (PPA).

Le calendrier de la démarche d'élaboration du SCoT-AEC du Maine Saosnois et les principales phases et temps forts à venir ont été expliqués, notamment les dates liées aux réunions publiques, leur ancrage dans la démarche du projet.

TEMPS 2 : LES PREMIERS ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Le principal objectif de cette réunion a été de présenter les principaux enjeux du territoire identifiés au travers du Diagnostic. Elle a également été un temps d'échanges et de réaction avec les participants (élus, habitants, acteurs du territoire etc.).

TEMPS 3 : PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU PROJET SCoT

Les modalités d'information au public mises en place par la Communauté de communes depuis le lancement de la démarche d'élaboration du SCoT-AEC ont été rappelées (Site internet du projet, les sites internet de l'intercommunalité et les articles réguliers publiés sur l'avancement de la démarche au sein du journal local.

Enfin les modalités de concertation ont été développées (registres de concertation en libre accès aux sièges des intercommunalités et formulaire de dépôt) ainsi que les modalités de participation et notamment le rôle des réunions publiques de présentation.

3. LES TEMPS DE LA CONCERTATION MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

LES REMARQUES AYANT ÉMERGÉES DE CES RÉUNIONS PUBLIQUES

Dynamique et attractivité résidentielle

Monsieur le Maire de Mamers souhaite nuancer les éléments de diagnostic présentés (déprise démographique) par les nouvelles données produites par l'INSEE au dernier recensement ; en effet, Mamers gagne de nouveau de la population (+7 habitants), certes dans une proportion mesurée, mais qui corrobore la perception des acteurs locaux, notamment ceux du marché immobilier et foncier, quant à la reprise d'une dynamique de croissance sur le secteur nord du Maine Saosnois.

Monsieur Tessier rebondit sur ce point en abordant la question des cycles démographiques spécifiques à chacune des communes ; Saint-Cosme-en-Vairais par exemple a enregistré une baisse de 80 habitants en 5 ans alors qu'elle enregistrait continuellement une augmentation de sa population. La déprise démographique est également liée au phénomène plus généralisé de déprise des espaces ruraux fragilisés par la désindustrialisation (épisode Moulinex et plus globalement rétractation du tissu industriel textiles des années 1990).

Un participant s'interroge également sur les caractéristiques socioéconomiques des personnes qui s'installent dans le territoire Maine Saosnois ; il a été en effet présenté le profil social modeste voire difficile de certains néo-résidents (âge avancé, chômage, absence de motorisation).

Monsieur le Maire de Mamers rappelle que sa commune compte environ 600 logements locatifs sociaux, dont parfois des populations qui ne connaissent pas la commune avant de s'y installer.

Enfin, un autre participant évoque le potentiel qu'offre la proximité au Perche, qui bénéficie déjà d'une identité reconnue et d'une forte image de marque d'envergure nationale.

En matière de développement résidentiel, certains participants ont souhaité soulever la problématique de la vacance des logements dans les centres-bourgs ; en effet, outre le fait qu'ils augmentent en nombre, il s'agit surtout de s'interroger sur les raisons de ce délaissement et de leur impact sur les centres-bourgs. Ainsi ont été abordées les thématiques de l'accessibilité, de la taille, du niveau de confort de ces logements.

En réponse, Monsieur Tessier évoque la réflexion sur la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur les 4 pôles urbains principaux du territoire communautaire, dispositif récent qui vise à réinvestir les patrimoines bâtis anciens en centre-bourg, permettre l'obtention de subventions pour la rénovation des logements, le réinvestissement des pieds d'immeuble commerciaux.

3. LES TEMPS DE LA CONCERTATION MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

LES REMARQUES AYANT ÉMERGÉ DE CES RÉUNIONS PUBLIQUES

Dynamiques économiques et commerciales

En lien avec le dispositif « ORT » évoqué ci-avant, Monsieur le Maire de Mamers souligne les prémices d'un renouveau commercial dans son centre-bourg, les fermetures ne devant pas masquer les reprises et ouvertures de points de vente (17 pour les premières contre 24 pour les secondes), dont certains présentent d'ailleurs un positionnement inédit (boutique de décoration et d'articles design pour enfants).

Concernant la dynamique économique, un participant souligne que le lien entre formation professionnelle initiale et établissements est très difficile à instituer pour 2 raisons principalement : l'absence d'une formation post-BAC sur le territoire, ce qui limite la présence d'une main d'œuvre formée voire d'encadrement, et les problématiques de mobilité des jeunes, non motorisés ou assujettis aux horaires décalés d'embauche, pour accéder à l'entreprise d'accueil (apprentissage, stage).

La problématique des disponibilités foncières à destination des activités économiques est abordée ; ainsi, un des participants souligne la différence entre les besoins fonciers, situés sur les zones d'activités économiques existantes, la plupart totalement occupées, et les disponibilités immédiates (zone de Courgains).

Ressources environnementales, aménagement urbanisme

Aujourd'hui, la voiture individuelle est le premier mode de déplacement pour les résidents du Maine Saosnois. Les solutions de mobilités collectives, type aire de covoiturage, ne sont pas assez nombreuses voire inexistantes suivant les secteurs du territoire.

Une partie de la réponse apportée par la collectivité est de développer un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques sur les 4 principales communes, auquel serait également liée une flotte de véhicules en autopartage.

Dynamiques territoriales

Le débat a également porté sur l'opportunité qu'offrait le contexte communautaire neuf pour la construction d'un projet de territoire à l'échelle des 3 anciennes intercommunalités. Le SCoT, document de planification et d'urbanisme porte l'ambition politique des élus pour leur territoire à 20 ans. Il s'agit autant d'un enjeu fort pour le SCOT de faire territoire autour d'un projet à 51 que d'une chance pour le Nord Sarthe dans sa globalité de mieux être identifié dans un contexte sarthois où les identités territoriales sont déjà fortes (Le Mans, Sablé-sur-Sarthe particulièrement) et de « palier à ses points forts » comme « de se créer des atouts ».

En effet, face au Perche qui bénéficie d'un ancrage ancien (il s'agit d'une ancienne province française), le Maine ne dispose pas d'une image spécifique (la province a été rapidement partagée, puis intégrée à la généralité de Tours, avec l'Anjou et la Touraine).

En conclusion, les participants soulignent la problématique de la notoriété à construire pour le Maine Saosnois, qui dispose d'atouts non négligeables : la dimension « slow », c'est à dire la qualité de vie, les terroirs et les patrimoines, le bon vivre et le cadre de vie préservé, ... et la nécessité de créer une fierté locale, les habitants étant les meilleurs ambassadeurs de leur territoire.

Toutes ces remarques, interrogations et réactions de la part de la population ont été prises en compte dans la réalisation du SCoT-AEC Maine Saosnois

3. LES TEMPS DE LA CONCERTATION MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Réunion publique 2 : Le DOO, document règlementaire du SCoT

La troisième phase d'élaboration du SCoT-AEC est l'élaboration du DOO. Les réunions publiques ayant eu lieu en janvier 2022 ont eu pour objectif de présenter le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Ces réunions publiques ont été menées en virtuel, étant donné le contexte sanitaire pendant lequel elles ont eu lieu. Elle se sont déroulées les 26 et 31 janvier 2022. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour participer à ces deux réunions publiques virtuelles .

La présentation de ces réunions publiques s'est organisée en trois temps :

TEMPS 1 : LA DÉMARCHE SCOT

Dans un premier temps il a été rappelé de manière synthétique les éléments évoqués pendant la première et la deuxième réunion publique :

- L'utilité du Schéma de Cohérence Territoriale
- Le rôle de chacun des acteurs et leur organisation
- Le contenu du Schéma de Cohérence Territoriale et les pièces du dossier : Diagnostic, Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

En complément, a été fait un récapitulatif des moments d'échange qui ont eu lieu depuis le début de la démarche.

TEMPS 2 : LES OBJECTIFS DU SCoT

Ensuite, les objectifs retenus par le SCoT pour répondre à l'ambition et aux objectifs stratégiques élaborés dans le PAS ont été présentés, en matière de :

- Activités économiques, agricoles et commerciales.
- Offre de logement, de mobilité, d'équipements, de service et de densification.
- Transition écologique, énergétique, valorisation des paysages, consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et notamment en matière de réduction de l'artificialisation.

TEMPS 3 : ÉCHANGES ET RETOURS

À la suite de ces présentations synthétiques du DOO, un temps d'échange a eu lieu avec les participants.

Certaines réponses ont été apportées en direct, tandis que d'autres remarques ont été rapportées à la Communauté de communes Maine Saosnois et prises en compte par la suite.

3. LES TEMPS DE LA CONCERTATION MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

LES REMARQUES AYANT ÉMERGÉES DE CES RÉUNIONS PUBLIQUES

Activités économiques, agricoles et commerciales (dont DAAC-L)

Dans le DAAC-L, il a été émis l'hypothèse de ne pas contraindre l'implantation de commerce en lien avec la vente d'articles de sport ou d'équipements du foyer, notamment dans les secteurs périphériques.

Les commerces en lien avec la vente d'articles de sport ne sont pas contraints.

Il convient de déterminer ce que « Détail spécialisé » comprend et s'il est possible de décliner / préciser davantage les commerces restreints (notamment par l'intermédiaire d'une division supplémentaire des codes NAF).

De manière générale, il a été émis l'hypothèse que des types de commerce soient autorisés s'ils ne concurrencent pas des commerces déjà présents en centre-bourgs.

Transition écologique et énergétique

Il a été demandé que les périmètres d'implantation d'éoliennes situés à 500 mètres des habitations soient agrandi à 1 000 mètres.

Toutes ces remarques, interrogations et réactions de la part de la population ont été prises en compte dans la réalisation du SCoT-AEC Maine Saosnois

Affiche de communication des réunions publiques de janvier 2022

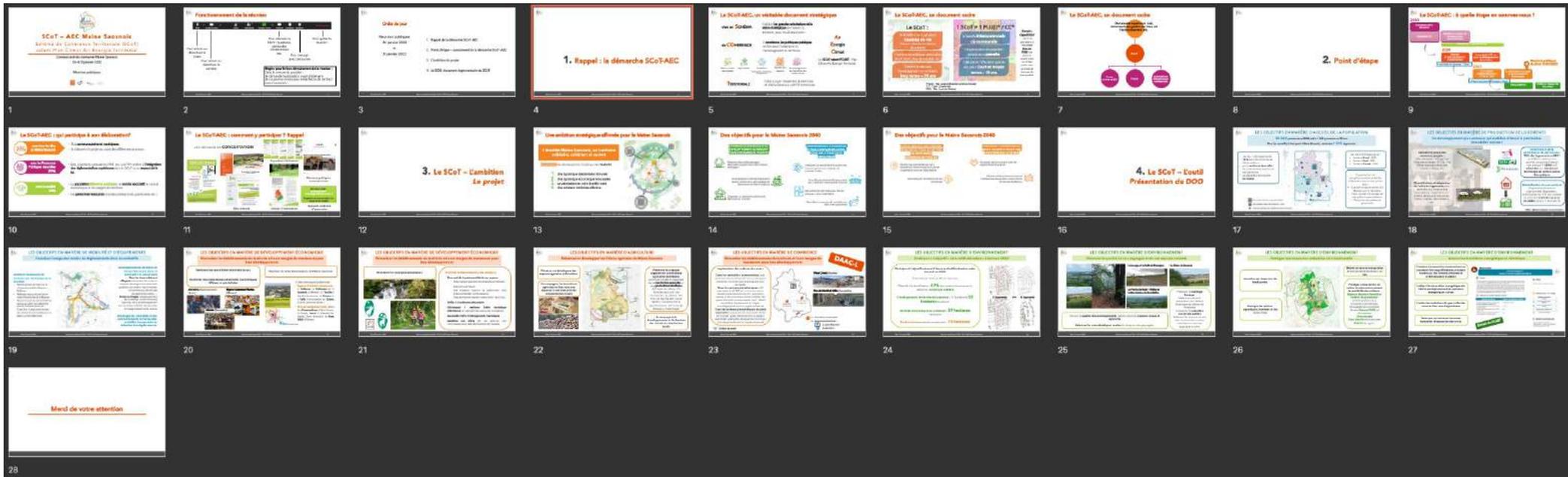
The poster features the Maine Saosnois logo at the top left and the 'Communauté de Communes' logo at the top right. The central text reads 'SCoT en route vers 2040 !' with 'SCoT' in large letters and 'en route vers 2040 !' below it. Underneath, it says 'Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Maine Saosnois'. Three circular icons (gears, a house, and a tree) are positioned above the text. The main question is 'Quel avenir pour notre territoire ?' followed by 'Participer à l'élaboration du SCoT Maine Saosnois'. A white box contains the text 'Réunions Publiques en ligne' and 'Informez-vous et exprimez-vous depuis chez vous !'. Two green boxes at the bottom specify the dates: 'Mercredi 26 janvier à 18h00' and 'Lundi 31 janvier à 18h00'. At the very bottom, it provides contact information: 'Inscription préalable au 02 43 97 78 79 ou par email : aménagement-territoire@mainesaosnois.fr'.

Siège : 7, place Henri Coutard - 72260 MAROLLES-LES-BRAULTS - Tél : 02.43.34.16.48
Antenne Mangers : 3, rue Ernest Renan - 72600 MAMERS - Tél : 02.43.97.25.31
Antenne Bonnetable : 8, rue Mazagran - 72110 BONNETABLE - Tél : 02.43.29.00.01

ANNEXE : DIAPORAMA DES RÉUNIONS PUBLIQUES DE LA PHASE 1



ANNEXE : DIAPORAMA DES RÉUNIONS PUBLIQUES DE LA PHASE 3



La communication mise en œuvre

3. LES TEMPS DE LA CONCERTATION MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Les réunions publiques

Sur le temps de la procédure la Communauté de communes Maine Saosnois a organisé 4 réunions publiques visant à présenter, aux étapes clés et sur la totalité des communes du territoire, l'avancement des études à la population. Le développement ci-dessous synthétise leur déroulé et les principaux apports, contributions qui ont eu lieu.

La délibération de prescription de révision du SCoT-AEC fixait « des réunions publiques ouvertes à tous pour que la population puisse s'informer et apporter ses observations ». Conscient de la nécessité d'associer plus fortement la population dans la construction de ce projet de territoire, la Communauté de communes Maine Saosnois a finalement réalisé plusieurs réunions publiques :

- Phase 1 : 2 réunions publiques ;
- Phase 3 : 2 réunions publiques virtuelles.

Les réunions publiques ont été annoncées par voie d'affichage, par l'intermédiaire de la presse locale et du site Internet de la Communauté de communes.

Affiche de communication des réunions publiques de septembre 2019

MAINE SAOSNOIS
CAP SUR 2040



Habitat, environnement, économie, mobilité, tourisme...
l'aménagement et le futur du territoire Maine Saosnois se dessine
avec vous dès maintenant !

RÉUNIONS PUBLIQUES
L'avenir de votre territoire
vous intéresse ?

Venez participer à la concertation publique le :

MARDI 17 SEPTEMBRE 2019 à 20h30

SALLE MÉLUSINE, RUE TWISTINGEN À BONNÉTABLE

MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 à 20h00

SALLE DES FÊTES, PLACE CARNOT À MAMERS

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale
de la Communauté de communes
Maine Saosnois

4. LA COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

La communication numérique

Conformément à la délibération fixant les conditions de concertation au près de la population lors du projet d'élaboration du SCoT-AEC, une page dédiée au SCoT-AEC sur le site Internet de la Communauté de communes Maine Saosnois a été mise en place, dans un objectif d'information et de recueil d'avis et d'informations.

Cet élément a été mis en place dès le lancement de la démarche SCoT. Son accessibilité 24h/24 et tous les jours a permis d'avoir une certaine visibilité au près des habitants du territoire.

Certaines informations ont également été relayées via les réseaux sociaux de l'intercommunalité et sur les site Internet des communes

LE SITE INTERNET

Mis en ligne au lancement de la démarche, la page Internet dédiée au SCoT-AEC a permis, dès le début d'avoir, pour les habitants une adresse support à laquelle se rendre en cas de questions ou de besoin de précision sur la démarche.

Les habitants du territoire avaient la possibilité de se rendre à tout moment sur le site Internet afin de recevoir consulter les publications sur le site.

Onglet dédié au SCoT-AEC sur le site Internet de la Communauté de communes



La presse

La démarche d'élaboration du SCoT-AEC a été largement relayée dans la presse locale en particulier pour annoncer les réunions publiques et informer la population sur la démarche d'élaboration du SCoT.

LES JOURNAUX LOCAUX

Les journaux locaux ont relayé les informations concernant l'avancement de la démarche d'élaboration du SCoT-AEC Maine Saosnois, que ce soit par voie papier ou numérique. Ces articles ont également constitué des moyens de communication pour informer les habitants de la manière dont ils pouvaient participer à la démarche.

Article de presse du journal local Le Perche



4. LA COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Au total 9 articles ont été publiés dans la presse locale :

- Article 1 : Études SCoT / PCAET et Création d'un Conseil de Développement - Journal Maine Saosnois - Janvier 2019
- Article 2 : Neufchâtel-en-Saosnois. Des ateliers thématiques ouverts aux habitants - Ouest-France - 29 septembre 2020
- Article 3 : Maine Saosnois. Les élus communautaires se sont penchés sur l'avenir du territoire - Le Maine Libre - 5 octobre 2020
- Article 4 : Un Schéma de Cohérence Territoriale pour imaginer le futur du Maine Saosnois - Magazine Maine Saosnois - Janvier 2021
- Article 5 : Finalisation du SCoT à Mamers : deux réunions en ligne proposées - Le Perche - 18 janvier 2022
- Article 6 : Marolles-les-Braults - Une réunion publique sur les SCoT en visioconférence - Ouest-France - 24 janvier 2022
- Article 7 : Maine Saosnois. Découvrez le visage du territoire à l'horizon 2040 - Le Maine Libre - 26 janvier 2022
- Article 8 : Des permanences pour dessiner le territoire de demain, dans le Saosnois - Le Perche - 18 février 2022
- Article 9 : Venez donner votre avis sur l'avenir du territoire intercommunal - Le Maine Libre - 21 février 2022

Article de presse du journal du Maine Saosnois



Informations relayées par le site Internet de Saint-Longis

SCoT - Réunions publiques en ligne

La Communauté de Communes Maine Saosnois est en cours de finalisation de son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Afin d'associer les habitants le plus largement possible à notre démarche, deux réunions publiques seront organisées aux dates suivantes :

Mercredi 26 janvier à 18h
ET
Lundi 31 janvier à 18h

Le contexte sanitaire ne nous permettant pas d'accueillir un grand nombre de personnes en présentiel, ces réunions publiques se dérouleront en ligne.

L'inscription se fera préalablement par téléphone (02 43 97 78 79) ou par mail (amangement-territoire@mainesaosnois.fr). Les liens de connexion seront envoyés quelques jours avant la réunion.

MAINE SAOSNOIS CAP SUR 2040

Habitat, environnement, économie, mobilité, tourisme... l'aménagement et le futur du territoire Maine Saosnois se dessine avec vous dès maintenant !

REUNIONS PUBLIQUES
L'avenir de votre territoire vous intéresse ?

Venez participer à la concertation publique le :

MARDI 17 SEPTEMBRE 2019 à 20h30
 SALLE MELUSINE, RUE TWISTINGEN à BONNETABLE

MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 à 20h00
 SALLE DES FÊTES, PLACE CARNOT à MAMERS

SCoT
 Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Maine Saosnois

Informations relayées sur la page Facebook de la Communauté de communes Maine Saosnois

4. LA COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Article de presse du quotidien Le Maine Libre invitant les habitants à se rendre aux permanences SCoT-AEC tenues par la Communauté de communes

Haute Sarthe - Venez donner votre avis sur l'avenir du territoire intercommunal

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, lundi 21 février 2022, 248 mots

Des permanences destinées à échanger sur les projets de développement du territoire ont lieu ce lundi à Saint-Cosme, Mamers et Bonnétable ainsi que mercredi à Marolles-les-Braults.

La communauté de communes Maine Saosnois finalise actuellement son schéma de cohérence territoriale (SCoT). À cette occasion, la collectivité organise quatre permanences d'information et de concertation dans les communes pôles du territoire.

Ces permanences font suite aux réunions publiques en visioconférence du mois de janvier. Elles sont organisées en présentiel (mairie ou communauté de communes) et sont sans rendez-vous.

Tous les aspects du quotidien sont traités, pour les vingt prochaines années

Les habitants sont invités à venir échanger sur l'avenir de leur territoire et sur sa stratégie de développement pour les vingt prochaines années. Tous les aspects du quotidien y sont traités ; logement, mobilité, agriculture, tourisme, commerces, etc. Et tous les avis sont bons à recevoir.

Trois premières permanences ont lieu ce lundi 21 février. Elles sont proposées de 10 h à 12 h à la mairie de Saint-Cosme-en-Vairais et à la mairie de Bonnétable. Et de 14 h à 16 h au bureau de la communauté de communes, rue Ernest-Renan à Mamers. La quatrième et dernière permanence aura lieu le mercredi 23 février de 10 h à 12 h au siège de la communauté de communes Maine Saosnois place Henri-Coutard à Marolles-les-Braults.

Renseignements complémentaires au 02-43-97-78-79 ou par mail à l'adresse électronique suivante : amenagement-territoire@mainesaosnois.fr



Après les élus, c'est au tour des habitants de donner leur avis sur le développement du territoire. © Archives Le Maine Libre

Article de presse du quotidien Ouest France invitant les habitants à se rendre aux réunions publiques tenues par la Communauté de communes

Marolles-les-Braults - Une réunion publique sur les SCoT en visioconférence

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, lundi 24 janvier 2022, 162 mots

« Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification qui fixent les grandes lignes de l'aménagement d'un territoire intercommunal. Ils doivent préciser l'équilibre souhaité entre zones à urbaniser et zones naturelles ou agricoles, fixent des objectifs en matière d'équilibre de l'habitat et de mixité sociale, de transports collectifs, d'équipements commerciaux et économiques et peuvent être plus précis sur les grands projets d'équipement et de services ou les priorités et les conditions d'ouverture de secteurs à l'urbanisation », explique Lucie Dutertre, cheffe de projet aménagement du territoire à la communauté de communes Maine Saosnois. Ce projet arrive à son terme avec la finalisation du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui constitue le document réglementaire et opposable du SCoT. Avant l'arrêt définitif du projet, deux réunions publiques d'information et de concertation seront organisées, en raison du contexte sanitaire, en visioconférence : mercredi 26 janvier, à 18 h, et lundi 31 janvier, à 18 h.

Inscriptions au 02 21 76 38 55 ou amenagement-territoire@mainesaosnois.fr

Article de presse du journal Le Perche invitant les habitants à se rendre aux réunions publiques tenues par la Communauté de communes

19/01/2022 12:27

Finalisation du SCoT à Mamers : deux réunions en ligne proposées | Le Perche

Ce projet, à l'échelle de l'intercommunalité, arrive à son terme avec l'achèvement du Document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui constitue le document réglementaire et opposable du SCoT.

Des réunions d'information

Avant l'arrêt définitif du projet, la Communauté de communes organise deux réunions publiques d'information et de concertation à destination de la population locale, des associations et des acteurs du territoire.

Deux dates sont proposées (au choix) :

- Mercredi 26 janvier 2022, à 18 h

- Lundi 31 janvier 2022, à 18 h

En raison du contexte sanitaire, ces réunions seront réalisées en visioconférence.

L'inscription se fait par téléphone ou par mail, les codes d'accès seront communiqués quelques jours avant la réunion.

Pratique : Inscription préalable au 02 43 97 78 79 ou par email : amenagement-territoire@mainesaosnois.fr

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre Le Perche dans l'espace **Mon Actu**. En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.

Partager

4. LA COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Les permanences

Des permanences ont eu lieu en mairie afin que les habitants puissent apporter leur contribution à l'élaboration du SCoT-AEC Maine Saosnois. Ces permanences ont également constitué des temps d'information pour les habitants.

Communauté de Communes
en route vers 2040 !

SCoT
Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes **Maine Saosnois**

Quel avenir pour notre territoire ?
Participer à l'élaboration du SCoT Maine Saosnois

Permanences SCoT,
Votre avis nous intéresse !

Saint-Cosme-en-Vairais Lundi 21 février de 10h à 12h Mairie de Saint-Cosme	Bonnétable Lundi 21 février de 10h à 12h Mairie de Bonnétable
Mamers Lundi 21 février de 14h à 16h Bureau de la communauté de communes, 3 rue Ernest Renan	Marolles-les-Braults Mercredi 23 février de 10h à 12h Siège de la communauté de communes, 7 place Henri Coutard

Accueil libre et sans rendez-vous
Plus d'informations au 02 43 97 78 79 ou par mail : amenagement-territoire@mainesaosnois.fr

Affiche de communication invitant les habitants à se rendre aux permanences SCoT-AEC tenues par la Communauté de communes Maine Saosnois

Au travers de ces permanences, des remarques de la part des habitants et acteurs du territoire ont porté sur :

- L'éolien :
 - Demande de porter le périmètre à 1 000 mètres autour des habitations.
 - Instaurer une règle pour que les éoliennes soient à bonne distance des limites des communes voisines
- La méthanisation :
 - Disparition de la vocation de « l'agriculture nourricière ».
 - Les rotations des engins occasionneront des dégâts conséquents sur des voiries non adaptées.
- L'élevage intensif
- L'arrachage des haies
 - Beaucoup de haies disparaissent du paysage.
- Les centres-bourg :
 - Demande règles esthétiques dans les cœurs de villages.

Toutes ces remarques et interrogations apportées ont été prises en compte dans l'élaboration du SCoT-AEC Maine Saosnois.

4. LA COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Les papiers relatifs au projet et les registres de concertation

Des documents au format papier ainsi que des registres de concertation ont été mis à disposition dans les lieux publics de la Communauté de communes Maine Saosnois afin de tenir informés les habitants de l'avancée du projet et leur permettant également d'apporter leur contribution à ce dernier.

Il a également été mis en place un registre dématérialisé puisque les habitants ont eu à leur disposition, sur la page Internet de la Communauté de communes Maine Saosnois un onglet dédié « Contact » permettant aux habitants de poser les questions relatives au SCoT-AEC.

Si aucune remarque n'a été explicitement écrite dans le registre de concertation mis à disposition au siège de la Communauté de communes, certaines ont directement été rapportées par e-mail ou le site Internet. En effet, des remarques, interrogations et points de vue ont été apportés de la part des habitants et autres acteurs du territoire à la collectivité par ce biais. Ainsi, des observations ont porté sur le paysage au sens large, en lien avec l'implantation d'infrastructures comme les éoliennes ou les méthaniseurs ou encore la disparition des haies.

Là encore, ces remarques ont été prises en compte lors de l'élaboration du SCoT-AEC Maine Saosnois.

Registre de concertation et documents papiers à disposition des habitants au siège de la Communauté de communes



Onglet « Contact » du site Internet de la Communauté de communes Maine Saosnois

4. LA COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Les expositions itinérantes

Afin d'élargir la communication sur la procédure du SCoT-AEC, la Communauté de communes Maine Saosnois s'est appuyée sur une exposition évolutive et mobile permettant de mettre en place des points d'information sur la procédure sur les points stratégiques du territoire.

Afin de permettre au public d'accéder aisément aux éléments de réflexion et aux objectifs poursuivis par la Communauté de communes Maine Saosnois, une exposition évolutive a été mise en place.

L'exposition complète comptait 12 panneaux présentés en 3 temps :

- Le premier temps, a eu lieu à la fin de la phase « Diagnostic et État Initial de l'Environnement ». Les 5 premiers panneaux présentaient l'exposé du déroulement de la procédure d'élaboration du SCoT et les principales conclusions du diagnostic et l'État initial de l'Environnement.
- Une deuxième partie de l'exposition de 4 panneaux supplémentaires présentant, de manière illustrée, les trois axes accompagnés de leurs objectifs respectifs déclinés au sein du Projet d'Aménagement Stratégique.
- Enfin, une troisième partie de l'exposition, composée de 3 panneaux également présentait les grands axes du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs.

Afin de toucher un plus large panel de population ces derniers ont été exposés dans des lieux stratégiques du territoire selon un principe d'itinérance afin que chaque intercommunalité puisse en bénéficier.

Ces expositions itinérantes étaient accompagnées de rencontre avec les personnes intéressées par le projet du SCoT. Ces moments permettaient d'expliquer la démarche de façon vivante.

Panneaux d'exposition de la Phase 1 : Diagnostic et État initial de l'environnement





BILAN DE LA CONCERTATION

Panneaux d'exposition de la Phase 1 : Diagnostic et État initial de l'environnement

MAINE SAOSNOIS CAP SUR 2040

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Maine Saosnois



LE «SCOT», QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification communale à l'échelle des 51 communes de Maine Saosnois. Il exprime un projet de développement partagé du territoire à un horizon de 20 ans, c'est-à-dire dans la perspective de 2040.

POUR QUI ET PAR QUI ?
Le SCoT sera rédigé, ses orientations s'inscrivent dans le cadre d'un document d'urbanisme communautaire (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLU) qui définit les règles du jeu en matière de construction et d'utilisation du sol (dont les Permis de construire).

POUR FAIRE QUOI ?
Le SCoT permet d'harmoniser et de coordonner les projets de développement sur l'ensemble de la Communauté de communes Maine Saosnois. Le SCoT met en cohérence les politiques marquées en matière de développement économique (favorable à la création d'emplois, soutien à l'agriculture, etc.), écologique (actions spécifiques pour les entreprises, offre immobilière et foncière, etc.) et de durabilité (mode de développement performant énergétiquement, renouvellement urbain, etc.).

LE CONTENU DU SCOT

- Le Diagnostic**
C'est une analyse approfondie de ce que vit le Maine Saosnois en ce qui concerne son territoire, ses atouts, ses enjeux, ses défis, ses besoins, etc.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
C'est un projet pour affirmer l'ambition de développement durable du territoire, en respectant les objectifs nationaux et européens.
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**
C'est un document qui définit les orientations et les objectifs du territoire.

LES OUTILS DE CONCERTATION

- Des articles dans les bulletins communautaires et municipaux pour vous informer sur la démarche du SCoT.
- Une exposition, ouverte au public et itinérante sur l'ensemble du territoire, permettra de vous informer sur les conclusions des différentes phases de la mission.
- Des registres de concertation pour donner votre avis sur le contenu du SCoT (Maine Saosnois dans la communauté de communes Maine Saosnois (Marolles-les-Braux, Mamers, Bornotable)).
- Le site internet de Maine Saosnois pour obtenir des informations sur les démarches et l'avancée du projet : www.mainesaosnois.fr
- Des réunions publiques participatives organisées avec la population pour échanger avec l'équipe du SCoT (à partir de septembre 2019).

LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE



MAINE SAOSNOIS CAP SUR 2040

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Maine Saosnois



DYNAMIQUES ET ATTRACTIVITÉS RESIDENTIELLES

POPULATION

28 370 habitants dans le Maine Saosnois

31% de population de plus de 60 ans et +

1/3 des ménages « parnasse seule »

2,21 personnes par ménage et 2,24 en moyenne pour le département de la Sarthe

Depuis 1968, le Maine Saosnois a perdu 850 habitants ; cela s'appuie sur un vieillissement rapide (des populations âgées de plus en plus nombreuses) et un renouvellement faible de la population (peu d'installation de jeunes couples avec ou sans enfants).

LOGEMENTS

15 367 logements en 2015, dans 13 918 logements individuels et 1 301 logements collectifs

+ 4 720 logements depuis 1968

10 000 logements vacants, soit 11% du total

60 logements en construction par an entre 2014 et 2015

Un parc de logements qui ne répond que partiellement aux besoins de la population.

ACTIVITÉS

Le profil socio-économique de la population du Maine Saosnois se distingue selon la typologie des communes : dans les communes pôle, la population en âge de travailler est socialement plus fragile au regard de son équipement à l'emploi (précarité et chômage plus forts qu'ailleurs alors que dans les communes rurales, les actifs occupent plus fréquemment un emploi, facilitant ainsi l'intégration dans la société (accès à la professionnalisation via le Master).

Profil productif du Maine Saosnois : Métallurgie (975 salariés), Travail du bois (224), Fabrication de textile (255), Agriculture (203), Fabrication de plastique (246)

ACTIVITÉS

12 364 actifs, soit 75% de la population en âge de travailler

19% d'ouvriers

16% d'employés

Un niveau avancé de précarité de la population (emploi précaire, vieillissement et isolement, niveau de formation faible).

ÉQUIPEMENTS

Le Maine Saosnois dispose d'une identité rurale forte qui s'exprime sur un cadre de vie de qualité, où l'offre en équipements et en services est facilement accessible (à l'échelle d'un maille de bourgs (Marolles, les-Braux, Bornotable et Saint-Contest-Neray) et de villages qui assure un bon niveau d'équipement pour le quotidien).

Mamers est le principal pôle d'équipement du Maine Saosnois, avec des équipements et des services de niveau supérieur : grand commerce, administration publique, salles de spectacles, etc.

273 équipements pour 10 000 habitants

15 équipements culturels et de loisirs

9 EHPAD dont 4 à Mamers

Territoire multipolarisé

MAINE SAOSNOIS CAP SUR 2040

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Maine Saosnois



DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

EMPLOIS

8 760 emplois, soit 4% du total de la Sarthe

95% d'établissements ont moins de 10 salariés (93% en Sarthe)

1 tissu artisanal fort

24% d'emplois dans l'industrie

7% d'emplois dans l'agriculture

Quatre pôles d'emplois forts qui structurent le territoire et facilitent l'accès rapide à un tissu économique pourvoyeur d'emplois diversifiés.

Une certaine résilience du tissu industriel après une période de fermeture importante (par exemple Moulins en 1977) : adaptation aux nouvelles demandes, repositionnement des savoir-faire sur les marchés porteurs et à forte valeur ajoutée (usage de précision, correction haut-de-gamme).

Une stratégie communautaire en matière de foncier et d'immobilier économique qui se structure à l'échelle de la Communauté de communes et au-delà (avec les Communautés de communes voisines).

AGRICULTURE

518 exploitations en 2010 contre 1 283 en 1988

40 700 hectares de surface agricole utilisée en 2010

79,1 ha, taille moyenne des exploitations

- 2 380 chèvres entre 1988 et 2010

17 producteurs engagés dans l'agriculture biologique

Une tonalité productive (agriculture + industrie) qui demeure ancrée dans le territoire, malgré les épisodes de fermeture d'une partie des unités de production lors des années 1990 et 2000 et des problèmes d'accès en activité des jeunes exploitants agricoles.

Une agriculture performante, diversifiée (en élevage de bovins et de volailles et grandes cultures) et qui se renouvelle : élevage, montée en compétences des exploitants, diversification.

Des difficultés de recrutement (quantitatives et qualitatives), premier facteur limitant dans la pérennisation des activités économiques du Maine Saosnois et de l'accueil de nouveaux porteurs de projet (niveau de formation de la main d'œuvre, offre de formation continue par exemple).

TOURISME

Les spécificités du Maine Saosnois

- Une diversité de patrimoines monumentaux
- Un cadre naturel propice pour un tourisme vert (à l'échelle de la forêt de Parignage, les parcs de randonnées, la zone verte de Saosnois, la grande ouïe d'équipement).

Au carrefour de 4 régions touristiques (PNR de Perche, PNR Normandie-Maine, Alpes Mancoilles, Le Mans), l'activité touristique locale est encore très confidentielle pour produire de véritables services locaux.

26 gîtes

50 chambres d'hôtes

MAINE SAOSNOIS CAP SUR 2040

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Maine Saosnois



ENVIRONNEMENT, PAYSAGE ET CADRE DE VIE

5 ENTITÉS PAYSAGÈRES

Les paysages boisés et les vallées végétalisées de la forêt de Parignage et la campagne d'Alençon

Les plaines d'Alençon et du Saosnois, la Perche Saosnois et l'Huisne, espace de transition entre vallées et plaines bocagères

Les vallées et les buttes bocagères de Bornotable, couvert forestier et bocage dense

Les vallées bocagères et les plaines ouvertes, relief ondulé et bocage, des entées et des buttes bocales

UN PAYSAGE QUI ÉVOLUE

La disparition des haies bocagères contribue à un élargissement du paysage, à sa plus grande monotonie, à une perte des éléments identitaires (haies, murs, clochers, cantons, etc.).

Les haies bocagères sont support de continuités écologiques, sont des abris pour la faune, réduisent le ruissellement qui modifie les sols et le risque d'inondation.

De multiples valeurs panoramiques dominent sur l'ensemble du territoire : forêt de Parignage avec le point culminant de la Sarthe, les plaines d'Alençon et du Saosnois (visibilité et co-visibilité).

Les entées de villes sont peu qualitatives par l'implantation des zones industrielles et/ou pavillonnaires, une absence de transition avec le paysage environnant, etc.

VALEURS PATRIMONIALES

24 monuments historiques

7 communes dans le Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Le château à Nogent-Bourcard

Les halles à Rém

Manoir de Vieilles-Boissières-Saosnois

Un paysage agricole identitaire

Bocage, corps de ferme, lavoir, moulin, pépinières, etc.

MAINE SAOSNOIS CAP SUR 2040

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Maine Saosnois



DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES

RICHESSES BIOLOGIQUES

21 Zones Naturelles d'intérêt Écologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)

2 Aires de protection biologique

2 Natura 2000 Vallée du Ruisseau de Chambray, étang de Saosnois, forêt de Parignage

1 Réserve Naturelle Régionale

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

19,8 MWh/habitant

13% de l'énergie consommée par l'industrie, 13% par le tertiaire et 10% par l'agriculture

8,4 tonnes équivalent CO₂/habitant

41% de l'énergie consommée par le résidentiel et 23% par le transport routier

61% des énergies consommées sont des énergies fossiles

Des enjeux de rénovation énergétique (isolation thermique et chauffage) : le parc de logements est ancien ; il présente de faibles performances énergétiques et/ou est encore chauffé au fioul, ce qui concourt à de fortes émissions de CO₂. Les énergies renouvelables sont peu développées en Maine Saosnois, malgré un vaste potentiel (méthanisation agricole, solaire photovoltaïque, solaire thermique, biomasse, etc.).

Des enjeux d'optimisation des déplacements tant sur le plan énergétique (déplacements décarbonés) que sur le plan quantitatif (déploiement de la fibre pour conserver les emplois en milieu rural-télétravail).

DES POTENTIELS ÉNERGÉTIQUES LOCAUX

Par le réajustement climatique, il s'agit de s'adapter sur le devenir des espèces animales comme le lièvre, l'arvise et le développement d'autres espèces

Les forêts absorbent 17% des émissions de gaz à effet de serre

3 800 MWh en 2014 de production d'électricité issue du solaire photovoltaïque

Le développement d'autres espèces est également à envisager et des espèces exotiques envahissantes, etc. sont des répercussions directes sur les pratiques agricoles et forestières actuelles.

RESSOURCE EN EAUX

39 stations d'épuration

L'eau potable est de bonne qualité

L'eau est utilisée à :

- 70% pour l'alimentation en eau potable
- 12% pour l'industrie
- 18% pour l'agriculture

L'aspect quantitatif des nappes d'eau souterraines est bon sur le territoire mais peut présenter certaines vulnérabilités (période sèche).

La ressource en eau est soumise à des pressions liées aux pratiques agricoles et à l'urbanisation

La vulnérabilité du Maine Saosnois au risque médian lié à la qualité de son réseau hydrographique et au développement de la culture de maïs qui accroît les besoins en eau lors d'épisodes de précipitations importantes.

Panneaux d'exposition de la Phase 3 : Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

MAINE SAOSNOIS CAP SUR 2040

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Maine Saosnois

Le «DOO», qu'est-ce que c'est ?

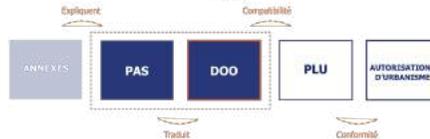
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification communale et territoriale des 51 communes du Maine Saosnois. Il fixe les objectifs en matière d'aménagement du territoire.

DES OBJECTIFS À 20 ANS POUR UN DÉVELOPPEMENT QUI ENGAGE LES TRANSITIONS

Le DOO définit les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique, il définit des orientations générales d'organisation de l'espace, de coopération intercommunales, politiques et de satisfaction des besoins.

Article L141-4 du Code de l'Urbanisme.

En outre, le DOO doit être considéré dans son ensemble et non pas apprécié par rapport à chaque objet ou orientation pris séparément.



DE QUOI PARLE LE DOO DU SCoT DU MAINE SAOSNOIS ?

Le DOO s'organise en 3 grandes parties en 18 objectifs thématiques. L'ensemble permet de traduire l'ambition exprimée dans le projet d'aménagement stratégique (PAS).



LE DOO : UN DOCUMENT OPPOSABLE

Cette partie du SCoT est la partie **juridiquement opposable**, dans un rapport de compatibilité aux autres documents d'urbanisme et de planification de rang inférieur.

QUI CONTACTER ?

Communauté de communes Maine Saosnois
 7 place René Coty,
 72080 Mulsans-Beaumont
 Tél : 02 43 34 34 42
 Site internet : www.pasmainesaosnois.fr
 email : mainesaosnois@ccmainesaosnois.fr

MAINE SAOSNOIS CAP SUR 2040

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Maine Saosnois

Une stratégie en 3 AXES STRUCTURANTS

1- LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, AGRICOLES ET COMMERCIALES

L'objectif est d'appuyer l'écosystème économique du Maine Saosnois et de lui offrir des perspectives d'ambition en ce qui concerne le **préservation des fleurons et les savoir-faire**, valorisés basés du modèle de développement local. Des conditions sont alors mises en place pour leur permettre d'exploiter pleinement leur potentiel et ainsi **créer des emplois de valeur ajoutée locale et d'emplois**. Cela concerne les domaines industriels, agricoles et touristiques.

Mettre en gamme des **contraintes** pour préserver et améliorer leur attractivité.

Garantir un niveau de services suffisant à l'échelle **villagées** à minima de limiter les déplacements contraints et de renforcer le lien social à l'échelle des bassins de vie de proximité.

Mettre en place une **économie circulaire** dans une démarche d'écologie industrielle territoriale.

Des pôles industriels d'appui à conforter la ville de Thieux, la Bellanais et le Bellanais à Mamey, le Trappais à Mulsans-Beaumont, la Charnais et la Taille à Sorensais.

L'affirmation du modèle de développement du Maine Saosnois s'appuie sur la **préservation et la valorisation des espaces ruraux, supports de son identité locale** (paysages, cadre de vie, productions agricoles et savoir-faire).

L'objectif du SCoT est d'**intégrer les activités primaires** dans la stratégie du territoire afin de **relancer les défis des transitions écologiques** et de **répondre aux besoins alimentaires locaux**. Cette ambition s'inscrit dans le respect des grands équilibres et la préservation des ressources (eau, sol).

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

Préserver les espaces de production de matières premières et de transformation (MPP) : zones d'activités agricoles, zones d'activités artisanales et zones d'activités commerciales.

MAINE SAOSNOIS CAP SUR 2040

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Maine Saosnois

2- OFFRE DE LOGEMENTS, DE MOBILITÉS, D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES

La période passée et les projections établies par l'INSEE ont mis en évidence une **tendance à la stabilisation de la population, un vieillissement rapide, et une attractivité résidentielle différenciée des secteurs du territoire**, entre franges marquées d'attraction et pôles urbains fragilisés. Face à ce constat, le Maine Saosnois souhaite **beautiffler une nouvelle dynamique de développement**, en travers d'une offre résidentielle qualitative renouvelée qui s'en porte de la proximité.

Organiser des **mobilités plus durables** en s'appuyant sur de nouvelles pratiques de déplacement.

Renforcer le maillage territorial et garantir la **structuration du Maine Saosnois** autour de trois bassins de vie (secteurs Nord, Ouest et Sud).

Organiser la **reconquête et la valorisation de parc résidentiel existant**.

Mobilisation de **340 logements**.

95% de taux de vacances fixés (contre 11% en 2017).

Diversifier et densifier l'offre en logement de manière qualitative et adaptée.

Le SCoT poursuit un objectif d'**ajustement du niveau d'équipements et de services** du territoire afin d'**améliorer la qualité de cadre de vie** offert et d'offrir un modèle de mobilité vivante et attractive. Il s'agit de **préservier la présence de ses équipements structurants et à faciliter leur accessibilité** par tous les habitants du territoire ainsi que le développement de la coopération avec les agglomérations limitrophes.

3- TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

En complément de l'intensification et de la requalification de l'offre résidentielle existante, le SCoT prévoit un **espace de développement des espaces urbains maternels**. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire pour une amélioration de la performance de son développement urbain, au travers d'une **intensification des fonctions et de l'offre**, permettant une **limitation de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers**.

L'habitat est un levier de développement durable et de transition écologique.

En favorisant dans la poursuite des objectifs relatifs à la **préservation des paysages, des espaces naturels, forestiers et urbains** :

- Assurer la qualité des aménagements réalisés dans les espaces ruraux et agricoles.
- Valoriser les caractéristiques rurales de chaque unité paysanne.
- Préserver les forêts.
- Préserver les espaces de culture (vignes de la Bellanais, vides de la Charnais, vides du Bellanais, vides de la Charnais et de la Taille).
- Valoriser et densifier les terres paysannes.

Préserver et restaurer les **continuités écologiques**.

Lutter contre l'épandage urbain, le mitage des **espaces naturels et forestiers**.

Faire de la ville et des villages des **espaces accueillants de la biodiversité**, en synergie avec les espaces ruraux.

Tendre vers le **zéro artificialisation nette (ZAN)** à horizon 2040.

Mettre à profit toutes les sources possibles d'**énergie renouvelable**.

Maîtriser les **émissions carbonées** et la **consommation d'énergie** sur le territoire.

4. LA COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCOT

Lettre SCOT de la Phase 2 : Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)



LES GRANDES ETAPES DU SCOT & LE CALENDRIER



QUEL IMPACT SUR LE QUOTIDIEN ?

Lorsque le SCOT sera adopté, ses orientations s'imposent aux documents d'urbanisme : les plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux, et les cartes communales.

QUI L'ÉLABORE ?

Ce sont tous les acteurs de ce vaste espace du Nord Sarthe qui contribuent à son contenu : groupes de travail de la Communauté de communes, élus municipaux, Conseil de développement, État, Régions, Départements, habitants et acteurs de la société civile sont donc à contribuer pour un projet de territoire riche, ambitieux et qui répond à leurs préoccupations.



EDITO

La Communauté de communes Maine Saosnois s'est engagée depuis 2018 dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence territoriale, le SCOT. Grâce à l'élaboration de son diagnostic territorial au 1er semestre 2020, elle a pu définir son projet d'aménagement stratégique et déterminer ses ambitions pour le territoire à horizon 2040. Au cœur de ce projet une ruralité vivante, solidaire et où il fait bon vivre.

Ce bulletin vise donc à présenter les grands objectifs de la stratégie de développement et d'aménagement pour le Maine Saosnois à horizon 20 ans.

RETOUR SUR LES GRANDS RDV :

Réunion du comité de pilotage les 15 octobre 2019, 10 décembre 2019, 05 octobre 2020 et 04 novembre 2020

Débat entre les élus du territoire et les acteurs de la société civile sur les scénarios prospectifs le 18 novembre 2019.

Ateliers territorialisés les 28 & 29 septembre 2020 avec les différents élus municipaux concernés.

Réunion des personnes publiques associées le 17 novembre 2020.

Consultation des membres du conseil de développement de l'intercommunalité leur permettant de faire part de leurs remarques par écrit sur le projet du PAS.

SCOT - QU'EST CE QUE CA SIGNIFIE ?

C'est un document de planification qui fixe les objectifs en matière d'aménagement du territoire.



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS) : QUELS OBJECTIFS ?

Remplissant le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) depuis le 17 juin 2020, le Plan d'aménagement stratégique (PAS) est défini à l'article L141-3 du code de l'urbanisme selon lequel :

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui en découlent. Ces objectifs peuvent être regroupés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires ».

Il expose le projet d'aménagement du territoire Maine Saosnois en termes d'objectifs de développement et d'aménagement, à horizon 20 ans.

Communauté de communes Maine Saosnois
2 place Henri Cochet 72100 Marolles les Vaux
Tel : 02 43 57 17 33
Email : aménagement.territoire@mainesaosnois.fr
Site internet : www.mainesaosnois.fr

Lettre n°2 - SCOT de la CC Maine Saosnois - 1er semestre 2021

SCOT MAINE SAOSNOIS

Le Projet d'Aménagement Stratégique

ACCOMPAGNER, RENFORCER

Cette nouvelle étape d'élaboration du SCOT, il affirme le territoire Maine Saosnois en tant que tel, qui organise et se solidarise pour un développement équilibré et de qualité.

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE EN BREF :

Ce positionnement affirme la volonté des élus d'engager :

- UNE DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE RENFORCÉE, POUR ATTENDRE ENVIRON 28 000 PERSONNES (POPULATION DES MÉNAGES)
- UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE RENOUVELÉE QUI ACCOMPAGNE LES GRANDES FILIÈRES IDENTIFIÉES OU EN DÉVELOPPEMENT
- LA VALORISATION DE SON IDENTITÉ RURALE PROPRE
- UNE COHÉSION TERRITORIALE À L'ÉCHELLE DES 51 COMMUNES DU MAINE SAOSNOIS
- LA PRISE EN COMPTE DE TENDANCES LOURDES IDENTIFIÉES LORS DE LA PHASE PROSPECTIVE (DIGITALISATION DES MOIS DE VIE, WELLBEINGEMENT, DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES, CHANGEMENT CLIMATIQUE, ETC.)

Lettre n°2 - SCOT de la CC Maine Saosnois - 1er semestre 2021

I- L'AFFIRMATION D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF POUR UNE RURALITÉ VIVANTE.

- Valoriser l'ensemble des paysages, identitaires et emblématiques du Saosnois et du Nord Sarthe comme le Parc de Portage et les espaces de culture de l'Orne saosnoise ou de la Blouère.
- Le rôle de l'agriculture dans la construction des paysages et des terroirs et affiner sa fonction première de production de denrées alimentaires, liées aux territoires.
- Organiser un urbanisme patrimonial, maîtrisé et économe, qui préserve l'identité rurale sans qu'il gêne la qualité de son habitat, en portant un soin particulier à la ruralité de l'Est-Sarthe des sols.

OBJECTIFS

- La préservation de l'identité locale dans la production urbaine.
- Le réajustement des patrimoines bâtis existants.
- L'amélioration des paysages urbains et ruraux liés entre urbanisme et paysage.

III- CAPITALISER SUR NOS PROPRES RESSOURCES POUR ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES.

- La réappropriation de l'espace par le développement d'une offre d'accompagnement globale des activités économiques, de la petite aux grandes entreprises, dans un cadre rural et innovant qui sur le plan des ressources humaines.
- Mettre les leviers du développement économique du Maine Saosnois dans toute leur diversité : l'effacement de l'agriculture comme filière économique à part entière qui contribue à la réponse aux besoins alimentaires locaux, et leur renforcement dans une approche multi-branches (agricoles, services, loisirs, etc.)
- La structuration et la valorisation de l'offre touristique en appui sur les atouts patrimoniaux, naturels et de loisirs et en accord avec les territoires labellisés (PDR du Parc de Portage et Normandie - Maine, Pays d'Aves et d'Anjou du Parc de Portage).

OBJECTIFS

- Révéler les potentialités de notre économie locale et des coopérations locales entre acteurs.
- Accroître les bénéfices économiques.

II- CONFORTER LES SOLIDARITÉS ET LES COMPLÉMENTARITÉS POUR UNE ATTRACTIVITÉ RENOUVELÉE.

Structurer le territoire pour mieux répondre aux besoins des populations, en valorisant les atouts et les enjeux.

- Le rôle des acteurs (Maires, Associations, Usagers et Habitants) afin de promouvoir une ruralité vivante.
- Les enjeux territoriaux : Solidarité, Mobilisation des Ressources.
- Les enjeux de vie de proximité : améliorer les services pour répondre au mieux aux besoins des habitants, en particulier en matière de services à la personne.

Cette organisation garantit également le réajustement du territoire et des services existants par le biais de la coopération, de l'accompagnement, des initiatives et des échanges au sein des territoires.

OBJECTIFS

- Renforcer l'offre territoriale (services, commerces, emplois, logement).
- Renforcer l'offre culturelle et sportive des territoires.
- Renforcer les solidarités locales.

IV- ORGANISER L'OUVERTURE DU MAINE SAOSNOIS SELON DES COOPÉRATIONS CHOISIES.

- L'objectif est de valoriser le positionnement géographique du territoire entre l'Est-Sarthe et la façade atlantique, mais aussi entre le PNR du Porche et le Normandie Maine. L'objectif est donc de saisir les opportunités aux portes du territoire à son profit, pour renouveler son attractivité résidentielle et économique.
- La stratégie s'inscrit dans une logique gagnant-gagnant dans laquelle les échanges et rapports entre notre territoire et les agglomérations voisines s'organisent naturellement. Ces coopérations permettent d'accroître l'attractivité aux offres de services et d'équipements spécifiques portées dans nos espaces (dans le cadre de la préservation de notre identité) comme les services de proximité (services à la personne, accompagnement agricole de Maine et d'Anjou, programmation culturelle dans les musées et parcs naturels, etc.) Enfin, elles visent à inscrire le Maine Saosnois, et le Nord Sarthe dans les grands itinéraires touristiques.

OBJECTIFS

- Structurer des liens choisis avec les agglomérations voisines.
- Affirmer le Maine Saosnois comme interface touristique forte et active.
- Renforcer l'attractivité du Maine.

4. LA COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Les Commissions thématiques (ou ateliers)

Ces réunions ont associés les membres du Comité de pilotage en charge de l'élaboration du SCoT-AEC ainsi que la société civile. Elles ont alors constituées des organes de réflexion, de discussions et de débats sur les besoins du territoire. Elles ont également permis d'identifier les enjeux et les défis à relever à l'avenir pour le Maine Saosnois.

Ateliers du 28 et 29 septembre 2020 (PAS) : Ces ateliers ont permis d'introduire les élus et les habitants au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) au travers de trois scénarii distincts. Des temps d'échanges ont par la suite eu lieu afin de créer un scénario préférentiel, prenant en compte les enjeux identifiés sur le territoire et imaginant le Maine Saosnois de 2040. Les objectifs ont alors été d'établir une ambition et une stratégie pour le territoire.

Ateliers du 25 et 26 mai 2021 (DOO) : Ces ateliers ont permis d'introduire les élus et les habitants au Document d'Orientation et d'Objectifs. Ce document va venir établir les orientations à mener afin de réaliser la stratégie du territoire. Les élus et habitants présents ont pu apporter leur contribution à la réalisation de ce document.

4. LA COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Les Carrefours SCoT

Sur l'ensemble de la procédure la Communauté de communes Maine Saosnois a organisé des Carrefours SCoT. Ces événements conviaient des groupes de participants présentant des compétences en lien avec les thématiques abordées.

Au total, ce sont 2 carrefours SCoT qui ont été organisés tout au long de la démarche, ils ont notamment contribué à alimenter les rencontres stratégiques et le projet.

Le Carrefour du 29 mai 2019 : Ce premier carrefour a été organisé en deux parties :

La présentation du diagnostic s'est déroulée en séance plénière. Cette première présentation a permis de poser les bases d'une réflexion sur l'avenir du territoire, mais aussi d'identifier les premières interrogations sur ses pistes d'évolution future.

Dans une seconde partie de séance, a été évoqué le devenir du territoire du SCoT à horizon 20 ans. Les participants ont, selon leur atelier, débattu et échangé sur les enjeux liés : aux paysages et ressources rurales, aux activités et services, à l'attractivité résidentielle, à la valorisation des ressources naturelles, au tourisme et à l'image de marque du territoire. Plus largement, chacun a eu l'occasion pendant 1h de témoigner et de faire part des capacités, des atouts, des faiblesses du territoire mais aussi de mettre en avant les spécificités et les attentes locales.

Réunion organisée dans le cadre de l'élaboration du SCoT-AEC Maine Saosnois



4. LA COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Réunion organisée dans le cadre de l'élaboration du SCoT-AEC Maine Saosnois



Le Carrefour du 19 novembre 2019 : Pendant cette séance, deux temps distincts ont été organisés, ayant des attentes précises :

Dans un premier temps, Atopia a présenté en séance plénière les premières réflexions sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et notamment des scénarios prospectifs.

Ensuite, des ateliers participatifs ont permis de mettre en avant les intérêts et les risques de chaque scénario afin d'en créer un préférentiel.



Modalités de travail

Le rôle des scénarios prospectifs dans la démarche de projet de SCOT Maine Saosnois

Comment analyser les scénarios prospectifs ?

- L'analyse des scénarios s'appuie sur **votre perception** ...

...des **effets attendus** : comment le scénario permet de répondre aux enjeux majeurs de développement du territoire,

...des **risques / limites** auxquels le scénario expose la trajectoire du territoire,

...de l'**effort / degré d'exigence** qu'implique la réussite du scénario.

INTÉRÊTS DU SCÉNARIO

-
-
-

LIMITES ET RISQUES DU SCÉNARIO

-
-
-

19 novembre 2019

10

5. SYNTHÈSE ET CONCLUSION

La concertation publique s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du SCoT-AEC.

Les modalités de concertation prévues par la Communauté de communes Maine Saosnois lors de la délibération de prescription du SCoT-AEC ont été respectées et mises en œuvre.

Bien que certains dispositifs aient connu un succès mesuré sur le territoire, la diversité des canaux de communication a permis de relayer largement auprès des habitants du territoire l'avancement des travaux du SCoT-AEC.

L'ensemble du dispositif de concertation a donc permis d'échanger avec le public et d'enrichir le projet de SCoT-AEC désormais constitué.

Le public a, à travers ces éléments, voulu faire part de sa volonté de soutenir le développement du territoire en permettant l'accueil de nouveaux habitants, emplois, commerces et services tout en respectant les richesses du cadre de vie du territoire.

Au cours de l'élaboration du SCoT-AEC, la Communauté de communes Maine Saosnois a veillé à répondre à cette volonté en cohérence à travers les orientations générales du PAS et les objectifs du DOO qui, en particulier, visent à assurer la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, à maintenir la cohérence et l'équilibre de l'armature territoriale du territoire, à préserver la qualité du cadre de vie et du paysage tout en affirmant un modèle de développement ambitieux ancré dans la transition énergétique.